

Vérifier à l'audition

**Soixante et unième session ordinaire
de l'Assemblée générale des Nations Unies**

Deuxième Commission

Point 54 : Mondialisation et interdépendance
b) Migrations internationales et développement.

Intervention faite par M. N'Golo Fomba

New York, le 19 octobre 2006.

Madame la Présidente,

Ma délégation voudrait tout d'abord féliciter le Secrétariat général pour la qualité et la pertinence des documents mis à notre disposition.

Nous souscrivons aux déclarations faites par les distingués Représentants de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine. Nous souhaitons insister sur quelques observations.

Madame la Présidente,

Le phénomène qui fait aujourd'hui l'objet de notre débat n'est pas nouveau, il est né avec le monde.

En effet, l'homme s'est toujours déplacé à la recherche d'une vie meilleure. C'est à travers ces mouvements, qu'il a conquis les cinq continents. Mais avec la naissance de l'Etat nation et le contrôle que celui-ci exerce sur les mouvements des personnes à ses frontières, la migration a revêtu une nouvelle dimension en raison de ses effets sur les populations résidentes.

Le développement des moyens de transport et de communication aidant, elle est devenue très importante et s'impose comme une des forces principales de la mondialisation. En conséquence il convient de l'examiner avec la plus grande attention possible.

C'est dans cette perspective que la communauté internationale, a tenu, sous l'égide des Nations Unies, un Dialogue de haut niveau les 14 et 15 septembre 2006 afin de maximiser ses bénéfices et de réduire ses effets néfastes.

Du résumé du Président (A/61/515) publié à l'issue dudit dialogue, il ressort que les participants, reconnaissant l'impact positif des migrations internationales sur le développement tant dans les pays d'origine des migrants que dans les pays de destination, ont entre autres souligné la nécessité pour les Etats de coopérer et d'établir des partenariats avec tous les acteurs.

Un accent particulier a été mis sur les respects des Droits de l'Homme pour tous les migrants ainsi que les membres de leur famille.

Madame la Présidente,

Le Mali, pays d'émigration, d'immigration et de transit, souscrit entièrement aux conclusions et recommandations du Dialogue de Haut niveau.

En effet, sur une population évaluée à 11, 7 millions, environ 4 millions vivent en dehors du territoire national.

Pour gérer cette importante diaspora qui contribue énormément au financement de l'économie malienne (environ 225 millions de dollars pour les seuls maliens vivant en France), le Mali a depuis fort longtemps établi des cadres de concertation avec certains pays de destination.

Dans cet ordre d'idées, pour mieux canaliser l'épargne de sa diaspora, le Mali a développé des facilités bancaires dans certains Pays de résidence. En outre avec l'appui de partenaires comme la France, le PNUD, il a pris plusieurs initiatives innovantes dont le Programme de co-développement et le programme TOKTEN.

Le premier a pour objectif la promotion de projets de développement en faveur des migrants à leur retour.

Quant au second, il vise à instaurer un cadre d'échange entre les cadres de la Diaspora et leur pays d'origine. Ce ci a pour mérite, la réduction de l'effet de la fuite des cerveaux et d'en faire un véritable outil de développement. Pour le moment il ne concerne que l'éducation, mais nous envisageons de le renforcer et de l'étendre à l'agriculture et à la santé.

Madame la Présidente,

De l'avis de ma délégation, le problème de la migration internationale pour le cas de pays comme le Mali, doit être examiné en relation avec des facteurs tels que les subventions qui paupérisent les coton-culteurs maliens et les jette sur le chemin de l'exode.

Ainsi, au lieu d'exporter plus de produits pour lesquels nous avons des avantages comparatifs, nous nous retrouvons malgré nous exportateur de mains d'oeuvre. Ce qui réduit nos chances d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire à l'échéance indiquée.

Ma délégation recommande vivement l'élimination des dites subventions, afin que les paysans du Mali et d'ailleurs, qui en sont victimes, aient la possibilité de faire l'option de rester chez eux. Qu'ils ne soient plus contraints de fuir la misère à tout prix, y compris celui de leur vie. Si non comment expliquer que les images parfois insoutenables véhiculées par les medias ne suffisent pas à les décourager ?

Le Mali, Compte tenu de son attachement au respect des Droits de l'Homme pour tous, estime que dans leur fuite de la misère, ces hommes et ces femmes devraient être traités avec humanisme et que leur fuite ne devrait pas les conduire vers plus de souffrance, voire la mort.

Ceci ne doit pas être interprété comme un soutien de mon Pays à l'immigration clandestine que nous combattons au moyen de l'information et la sensibilisation.

C'est à cet effet que des Bureaux ont été ouverts dans certaines localités telles que Kayes, Bamako, Mopti, Gao.

Je vous remercie.